

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-cinquième séance – Mardi 13 décembre 2011, à 0 h 10

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 0 h 10 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Olivier Fiumelli et Olivier Tauxe.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 novembre 2011, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 10 décembre, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, pour lundi 12 décembre, à 17 h et 20 h 30, et pour mardi 13 décembre 2011, à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la cohésion sociale et de la solidarité (suite).

Page 60, cellule 5007000, Direction social,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (création nouvelle subvention Université populaire africaine, page 16 des subventions).

La présidente. Un amendement présenté par Ensemble à gauche demande la création d'une nouvelle ligne budgétaire de 50 000 francs pour l'Université populaire africaine.

M^{me} Maria Casares (EàG). Le groupe Ensemble à gauche a le plaisir de demander à ce plénum une subvention pour l'Université populaire africaine, laquelle rend un grand service à la Ville de Genève. Pour rappel, le président et son directeur, ou son responsable, avaient été auditionnés lorsque j'étais présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la législature précédente. Ils étaient venus nous présenter et justifier leur demande de subvention de 50 000 francs pour leur association.

Cette université fonctionne depuis 2008, uniquement avec des bénévoles. Elle ne reçoit aucune subvention de la Ville de Genève, ni en espèce ni en nature. Elle ne reçoit aucune subvention non plus du Canton. C'est pourquoi, pour les

¹ Rapports, 3015.

services qu'elle offre aux citoyens suisses et des différents pays d'Afrique, je pense que la Ville de Genève peut se permettre de lui verser cette somme de 50 000 francs, à titre de subvention.

L'Université populaire africaine organise des échanges pour les couples mixtes; Dieu sait que cette nouvelle rencontre entre deux cultures est parfois difficile... Elle organise des rencontres et des soutiens pour conseiller et accompagner ces couples dans cette découverte, qui est parfois étrange, voire énigmatique. Cette université offre également des espaces d'échanges pour comprendre la diversité entre deux mondes, deux cultures, entre le monde de la Suisse, de la Ville de Genève, la multiculturalité de Genève et la culture des divers pays africains. Ce travail, c'est aussi pour comprendre les différences qui nous relient. Il sert à nous unir et à mieux comprendre nos univers respectifs.

Tout à l'heure, Madame la présidente, certains partis de cette assemblée étaient très étonnés, voire choqués que des jeunes soient dans la rue et qu'on ne fasse rien. Eh bien, justement, cette université organise des cours de langues. Elle propose des cours d'économie et de compréhension de la société dans laquelle nous nous trouvons, des cours destinés à des jeunes pour qu'ils puissent mieux s'intégrer et mieux vivre. Elle organise également des cours de politique pour permettre de comprendre notre fonctionnement, le fonctionnement de notre assemblée nationale et la façon dont la Suisse est composée dans ses diversités parlementaires. Pour ces raisons, Madame la présidente, nous soutiendrons cette demande et nous espérons que nous aurons un très bon accueil pour cette université.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 34 non contre 27 oui (3 abstentions).

*Page 60, cellule 5007000, Direction social, groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques (Soutien aux aînés (nouvelle subvention), page 17 des subventions).
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Fondation Trajets – buanderie, page 16 des subventions).*

La présidente. Deux amendements liés présentés par le Mouvement citoyens genevois demandent de transférer à la Fondation Trajets, pour sa buanderie, la nouvelle subvention de 550 000 francs accordée au titre de soutien aux aînés.

M. Daniel Sormanni (MCG). Cet amendement est neutre. Il s'agit d'un transfert entre deux lignes budgétaires. La ligne de soutien aux aînés figurant dans le groupe de compte 366 «personnes physiques» est une nouvelle ligne créée

par le Conseil administratif. En effet, ce dernier nous a expliqué, suite à nos questions, qu'il ne souhaitait plus, désormais, financer l'outil, en l'occurrence la buanderie de la Fondation Trajets, mais plutôt les personnes physiques en tant que telles qui auraient besoin des services d'une buanderie. Laquelle? Cela, nous ne le savons pas encore, mais si l'on supprime celle de Trajets, celle-ci n'existera plus.

Alors, j'aimerais faire un tout petit historique, car c'est quand même utile pour comprendre l'origine de cette subvention de la Fondation Trajets. A la base de toute cette affaire, Mesdames et Messieurs, nous avons l'ancienne buanderie municipale, qui fut privatisée par le conseiller administratif, M. Rossetti, dans les années 1990. L'idée était de donner l'occasion à une association œuvrant dans le social, qui fait travailler des handicapés, de gérer cette buanderie. Vous savez que Trajets a plusieurs types d'activités, dont de l'imprimerie et de la cuisine, et cette fondation avait postulé pour reprendre cette buanderie. A l'époque, l'idée était aussi de faire des économies dans le budget de la Ville de Genève, laquelle trouvait que cela coûtait trop cher de gérer cette buanderie en interne, avec des fonctionnaires.

Trajets a accepté de reprendre cette buanderie et de remplir la même mission, puisque, en effet, il ne s'agit pas d'une buanderie traditionnelle. Contrairement aux autres buanderies classiques, commerciales, comme celle des Epinettes, cette buanderie-ci s'occupait du linge des personnes âgées, du linge auquel cette équipe était attachée. Ils faisaient du reprisage et de la réparation de vêtements. Trajets s'est engagé à continuer cette activité que vous ne trouverez nulle part ailleurs dans aucune buanderie commerciale. Trajets a également repris une partie des employés municipaux de l'époque; les autres ont été reclassés dans l'administration. Mais ce que la Fondation Trajets apportait de plus, c'était de faire travailler des handicapés avec un encadrement.

Je crois que Trajets a bien rempli sa mission et je considère que cette fondation doit continuer à la remplir. Toutefois, nous n'allons pas mettre en concurrence différentes associations ou fondations qui voudraient faire ce travail social. Nous ne sommes pas dans le cadre d'un marché public et, par conséquent, nous n'allons pas commencer à faire une offre publique pour savoir qui remplirait au mieux cette mission et qui économiserait 1, 2 ou 3 francs sur le prix au kilo du linge. Cela me paraît complètement ahurissant. J'ai aussi entendu ces propos en commission, à l'époque où l'on a privatisé la buanderie municipale: «Mais le prix au kilo est trop cher!» Stop, on déraile! On va détruire un outil qui fonctionne, pour lequel Trajets s'est engagé à faire un travail et à employer des handicapés, et continue certainement de vouloir le faire.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, je vous propose tout simplement de stopper cette mécanique et de continuer à subventionner la buanderie de Trajets. C'est l'idée de ce transfert. Trajets avait une subvention de 647 000 francs pour faire ce travail. Je n'ai pas souhaité recharger le bateau. J'ai

simplement transféré à Trajets la ligne de 550 000 francs que le Conseil administratif avait mise ailleurs. Je vous invite donc à suivre notre amendement et à continuer à subventionner Trajets pour l'excellent travail que fait cette fondation.

M. Pierre Gauthier (EàG). Pour moi et pour d'autres qui n'avons pas suivi ce dossier, la chose nous paraît extrêmement complexe malgré les explications de notre collègue Sormanni. C'est pourquoi nous sommes un peu dans le questionnement. Quel est l'enjeu? Nous avons une proposition pour ajouter ici 550 000 francs et déduire cette somme dans l'amendement qui suit. Au fond, où est la subvention pour la buanderie de Trajets? Elle a disparu.

C'est pourquoi, Madame la présidente, au nom de mon groupe et de toutes les personnes qui ont un peu de peine à suivre le raisonnement, je demande à la conseillère administrative de bien vouloir nous expliquer quels sont les enjeux derrière cette modification proposée par notre collègue Sormanni et son groupe.

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs les élus, effectivement, cette fondation a fait, à l'époque – je ne sais pas aujourd'hui – un excellent travail d'intégration et elle s'est fait connaître pour cela. Or, j'ai moi-même été étonné de constater ce transfert d'activité. On m'a expliqué qu'en réalité on lui enlevait ces 550 000 francs, ce marché entre parenthèses, pour l'ouvrir à d'autres associations tout aussi précarisées.

Ce qui me gêne dans cette histoire, c'est qu'on mette en compétition les associations d'intégration. Alors, maintenant, les démunis sont mis en concurrence. C'est la totale! Je ne sais pas si c'est vrai, Madame la conseillère administrative, mais, comme le demande M. Pierre Gauthier, il faudrait que vous nous indiquiez s'il s'agit de cela, parce que, si c'est le cas, Trajets perdra une subvention de 550 000 francs, ce qui est assez important. Cela veut dire que les gens qui travaillent actuellement dans cette fondation, qui ont un petit job grâce à cette buanderie – des handicapés ou des personnes à mobilité réduite – ces personnes-là vont perdre ce travail, et qu'il faudra donc les intégrer ailleurs. Et pour les intégrer ailleurs, il faudra peut-être créer d'autres postes et par conséquent d'autres subventions!

Il y a un problème avec ce projet. Il faudrait que vous nous éclairiez, Madame la présidente, pour que nous comprenions ce sur quoi il nous faut voter ou bien s'il nous faut laisser les choses ainsi, mais, moi, je suis très dubitatif à propos de ce transfert à une autre association.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois propose de rétablir la

subvention de fonctionnement versée jusqu'ici à la Fondation Trajets. Depuis de nombreuses années, la Ville de Genève offre un service de blanchisserie – collecte et livraison de linge comprises – aux personnes domiciliées en ville de Genève qui sont au bénéfice des prestations cantonales complémentaires AVS-AI.

Jusqu'en 2011, cette prestation était financée par la Ville, principalement sous la forme d'une indemnité versée au prestataire, la Fondation Trajets – il s'agit d'un montant de 647 800 francs en 2011 – ainsi que d'une subvention en nature, à travers la mise à disposition de locaux situés au 35 boulevard du Pont-d'Arve. Pour la période 2012-2013, effectivement, le département de la cohésion sociale et de la solidarité entend mettre au concours la réalisation de cette prestation en invitant des organisations genevoises du secteur de l'économie sociale et solidaire – dont, bien évidemment, la Fondation Trajets, qui sera appelée à concourir – à présenter leur offre de service. Cela signifie que le mode de financement changera. La Ville de Genève ne versera plus de subvention directe au prestataire mais financera les personnes bénéficiaires afin que ces dernières puissent accéder à ces prestations. C'est pourquoi une somme de 550 000 francs a été inscrite au budget du Service social.

Cela dit, le système de financement actuel de la Fondation Trajets n'est pas satisfaisant. Jusqu'à présent, la Ville finançait des prestations de blanchisserie à travers le versement d'une subvention de fonctionnement. Mais, de fait, il n'existait aucune relation directe entre, d'une part, le volume effectivement traité par la fondation et, d'autre part, la subvention reçue. Il n'existait pas non plus d'incitation directe, pour Trajets, à réduire le prix au kilo du linge traité, lequel est extrêmement cher, par ailleurs, puisqu'il s'agit d'une somme de 30 francs le kilo. En outre, ce montage financier n'était pas conforme à l'accord intercantonal sur les marchés publics. Pour finir, il faut rappeler que la Ville de Genève n'a pas de compétence directe pour financer une fondation active dans le domaine de la réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés. Il appartiendrait au Canton, le cas échéant, d'entrer en matière, ce dont nous allons discuter.

J'aimerais encore dire une chose. Outre le fait que la Fondation Trajets effectue un travail remarquable – et ce n'est pas cela qui est mis en cause – il s'agit quand même de se demander – et je m'en suis entretenue avec M. Pluss, le directeur général de Trajets – si laver le linge des prestataires est une dépense nécessaire et indispensable pour la Ville de Genève. Je n'en suis pas sûre. Alors, soutenir l'activité de Trajets, la réinsertion, oui – encore faut-il voir par quel outil – mais je pense que cette question-ci est une bonne question à se poser aujourd'hui, car, quand on considère le prix de 30 francs le kilo, je crois qu'en quelques mois nous pourrions aisément offrir une machine à laver et peut-être même payer une aide à domicile à ces personnes.

On nous demande de réfléchir à l'efficacité de notre politique publique. Là, c'est une question que nous nous posons. Je n'ai pas la réponse pour l'instant, mais je propose aujourd'hui une étape que, j'espère, votre parlement acceptera.

Mis aux voix, l'amendement demandant de supprimer la nouvelle subvention de 550 000 francs accordée au titre de soutien aux aînés est accepté par 45 oui contre 26 non (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement demandant d'allouer une subvention de 550 000 francs à la Fondation Trajets est accepté par 52 oui contre 21 non (1 abstention).

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(Association 360, page 16 des subventions).*

La présidente. Un amendement du Parti socialiste demande de porter à 86 700 francs la subvention de 56 700 francs accordée à l'Association 360, soit une augmentation de 30 000 francs.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette augmentation de subvention de 30 000 francs fait suite à l'exposé que j'ai fait tout à l'heure concernant la ligne budgétaire supplémentaire à la Fédération genevoise des associations LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres). Ici aussi, il s'agit d'une demande intervenue suite aux Assises contre l'homophobie.

Plus spécifiquement, il faut relever que l'Association 360 bénéficiait par le passé, grâce à une subvention de l'Etat, d'un poste de coordinateur et d'un poste de psychologue. Quand celle-ci a été diminuée, grosso modo de moitié, un de ces postes a malheureusement dû être supprimé. Ensuite l'Etat n'a plus versé de subvention du tout et, lorsque, finalement, il y a eu la répartition des associations subventionnées entre la Ville et l'Etat – vous vous souvenez que cela avait fait l'objet d'un débat passionné tant au niveau du Grand Conseil qu'au sein de ce Conseil municipal – la Ville de Genève a octroyé une partie de la subvention sans toutefois que cela ne couvre le montant initial que cette association recevait.

Ainsi, avec ces 30 000 francs supplémentaires, nous arriverions à un montant total d'environ 87 000 francs. Ceci d'ailleurs ne correspond pas au montant initial que recevait l'association lorsqu'elle était subventionnée par l'Etat, puisque celle-ci avait alors à peu près 98 000 francs. Toujours est-il qu'avec l'aide substantielle que nous pourrions apporter, cette association pourrait bénéficier à nouveau de ce poste de coordinateur, qui a toute son utilité, comme l'ont relevé, d'ailleurs, les participants aux assises. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à voter l'augmentation de cette subvention.

M. Michel Chevrolet (DC). Je ne serai pas très long. Je voudrais dire la même chose que tout à l'heure. Nous accepterons cette augmentation de subvention,

mais je vous rappelle que, selon les calculs, nous sommes en train de partir sur un déficit budgétaire. Gardons donc notre calme! Nous voterons cette augmentation de subvention pour autant que les deux postes supprimés à l'Agenda 21 en deuxième débat ne soient pas représentés lors du troisième débat.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je voudrais rappeler que les deux subventions qui ont été demandées, l'une pour l'Association 360, l'autre pour la Fédération genevoise des associations LGBT, n'ont absolument rien à voir avec les postes demandés par M^{me} Salerno. D'un côté, il s'agit d'une politique interne à la Ville, de l'autre, il s'agit de postes demandés depuis longtemps par des associations qui ont fait ces demandes tout à fait légalement auprès de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous les avons auditionnées.

Par conséquent, si d'aventure les postes demandés par M^{me} Salerno étaient rétablis en troisième débat, je ne vois pas pourquoi les associations devraient être punies, dans le fond, pour avoir fait des demandes antérieures à ces demandes de postes. Ce serait comme si vous demandiez, Monsieur Chevrolet, de retirer des subventions à des associations qui s'occupent d'intégration, sous prétexte qu'un des deux postes demandés par M^{me} Salerno concerne l'intégration.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 47 oui contre 22 non.

La présidente. Les amendements suivants, présentés par le Mouvement citoyens genevois, concernant l'Association Centre de Contact Suisses-Immigrés et l'Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, sont retirés. (*Applaudissements.*)

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(Association pour le Bateau Genève, page 16 des subventions).*

La présidente. Un amendement d'Ensemble à gauche demande de porter à 348 000 francs la subvention initiale de 257 700 francs accordée à l'Association pour le Bateau Genève, soit une augmentation de 90 300 francs.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, dans le premier budget que nous avons reçu figurait une augmentation de subvention de 90 300 francs pour l'Association pour le Bateau Genève qui avait été discutée l'année passée avec M. Tornare. Cette augmentation a été enlevée du projet de budget rectifié et la sub-

vention est donc restée au même montant que précédemment. Notre amendement vise à rétablir cette augmentation de subvention au Bateau Genève, parce que nous sommes dans une période où la précarité s'accroît de manière importante.

Il y a différentes structures qui répondent à cette précarité. Le Bateau Genève en fait partie. C'est un projet d'accueil «bas seuil» qui offre des activités essentielles. Au Bateau Genève, on nourrit, on réchauffe, on accueille, on offre des petits déjeuners et des repas, et cela dans le but de maintenir le lien social. Maintenir les relations sociales, proposer des petits jobs, garder les personnes insérées dans différents projets peut être une réponse par rapport aux risques d'isolement toujours plus grands dans cette population.

Il est vrai que le Bateau Genève bénéficie déjà d'une subvention assez importante de la Ville de Genève. Il est aussi soutenu par le Fonds chômage qui finance en partie les travaux de réfection... (*Brouhaha.*)

La présidente. Madame Studer, excusez-moi. Vous méritez un peu plus d'attention que cela... Je vous remercie pour elle, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Brigitte Studer. Le Bateau Genève a également bénéficié d'un soutien de la Loterie romande, mais celui-ci diminue chaque année. Ce n'est pas lié au Bateau Genève en particulier, car cela concerne différents projets sociaux. Toujours est-il que la Loterie romande a changé ses critères d'attribution; par conséquent, sa contribution va diminuer. En même temps, il y a une augmentation du nombre de personnes accueillies par le Bateau Genève.

Pour ces raisons, nous vous proposons de bien les soutenir, d'accepter cette augmentation de subvention. Quand on regarde le bord du lac, peut-être voit-on surtout les grands hôtels, et ce sont leurs clients qu'on accueille et sur lesquels on met toute l'attention. Mais c'est aussi important d'accueillir des personnes fragilisées qui, au bord de notre beau lac, ont une autre vie et qui sont confrontées à une grande précarité.

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je serai bref. Actuellement, la seule barge dans laquelle nous sommes, c'est celle du budget. Elle est pleine de wallaby. Elle est en train de couler. Elle est largement trop chargée. Nous refuserons cette proposition d'amendement.

M. Grégoire Carasso (S). Madame la présidente, dans une métaphore qui ne tient en rien au cunnilingus... (*exclamations et rires*) ...le groupe socialiste sou-

tiendra, dans un contexte de grande précarité économique et sociale, la demande d'augmentation de cette subvention à une association, le Bateau Genève, qui fait un travail que nous jugeons remarquable.

La présidente. Nous allons admettre que le bureau n'a pas tout à fait compris votre intervention, Monsieur Carasso, et c'est très bien ainsi... (*Rires.*)

Une voix. Il soutient l'amendement!

La présidente. Merci. Au moins, cela, c'est concis et clair!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 42 non contre 26 oui (1 abstention).

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées
(Mouvement populaire des familles, page 17 des subventions).*

La présidente. Un amendement présenté par le Mouvement citoyens genevois demande d'accorder une subvention de 50 000 francs au Mouvement populaire des familles.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous souhaitons remettre une subvention au Mouvement populaire des familles que beaucoup connaissent, ici, et qui fait un très bon travail de proximité auprès des familles de toutes catégories. Le Mouvement populaire des familles avait une subvention en 2011. Pour une raison inexpliquée, celle-ci n'a pas été renouvelée dans le projet de budget 2012. Nous souhaitons donc que cette subvention soit rétablie. Il s'agit d'un montant modeste. Cette association en a besoin pour continuer son excellent travail. J'espère que vous lui ferez un bon accueil.

Je crois que cette subvention a également été discutée en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, laquelle, dans sa très grande majorité, l'a acceptée sur le principe. Bien entendu, au final, c'est le plénum du Conseil municipal qui décide, mais je suis persuadé que vous suivrez tous les groupes qui ont souhaité le rétablissement de cette subvention. (*Remarques.*) C'est une nouvelle subvention, mais, en réalité, elle est ancienne, puisqu'elle était déjà inscrite au budget 2011 et qu'elle n'a pas été reportée en 2012. Je vous demande donc de soutenir cet amendement.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes sont aussi d'avis que le Mouvement populaire des familles doit pouvoir à nouveau bénéficier de cette ligne budgétaire de 50 000 francs. Nous sommes également surpris de constater que celle-ci est passée à 0 franc en 2012 alors que cette association a fait ses preuves, qu'elle existe depuis longtemps, qu'elle fait un travail de proximité et d'action communautaire auprès des familles, qu'elle crée un réseau de quartier qui tient compte aussi de la multiculturalité et, enfin, qu'elle fait un grand travail de synergie avec d'autres associations. Elle avait d'ailleurs coanimé avec succès avec Pro Juventute la campagne «L'Education donne de la force». Pour toutes ces raisons, nous vous enjoignons de soutenir cet amendement et l'allocation de ces 50 000 francs au Mouvement populaire des familles.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien s'est battu depuis de nombreuses années pour cette subvention. Vous vous souvenez que nous avons rétabli cette ligne budgétaire. Alors, je trouve un peu lamentable que nous devions nous battre tous les ans alors qu'on sait très bien que le Mouvement populaire des familles a son utilité, et qu'il fait un travail fantastique. Bon, certains me diront que c'est l'Etat qui, que c'est l'Etat que... Nous, nous avons vu que la Ville était un élément indispensable dans beaucoup de projets. C'est le cas, ici, et c'est pourquoi nous soutenons vivement cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 48 oui contre 25 non.

*Page 60, cellule 5007000, Direction social,
groupe de comptes 366, Subventions accordées – personnes physiques
(Allocations sociales ponctuelles, page 17 des subventions).*

La présidente. Un amendement présenté par le groupe socialiste demande de rétablir à 385 000 francs la subvention de 290 000 francs inscrite sous Allocations sociales ponctuelles, soit une augmentation de 95 000 francs.

M^{me} Silvia Machado (S). Chers collègues, nous arrivons à ce point à propos duquel j'ai déjà un peu évoqué notre position tout à l'heure. Nous avons beaucoup parlé de notre préoccupation concernant la situation actuelle, c'est-à-dire la précarisation qui touche non seulement les classes les plus défavorisées, mais aussi les classes moyennes. Quand nous avons auditionné le département de la cohésion sociale et de la solidarité, nous avons demandé à la magistrate et à ses collaborateurs pourquoi cette subvention avait diminué cette année. On nous a expliqué qu'il y avait eu, en réalité, peu de demandes par rapport à ce qui avait

été prévu, et que c'est la raison qui leur permettait de décider de diminuer cette ligne budgétaire de 95 000 francs.

Pour notre part, nous n'avons pas tellement été convaincus par ces arguments, car nous pouvons dire et confirmer qu'il y a quand même un défaut de communication vis-à-vis de la population de la ville de Genève quant à la possibilité d'accéder à ces aides ponctuelles. Il y a donc un problème d'information et, de ce fait, un problème d'accessibilité à ces aides. Beaucoup de personnes sont confrontées à la fin du mois à une facture surprise qui les dépasse ou qui fait un bon trou dans le budget, mais elles n'ont pas le droit d'accéder aux aides régulières cantonales parce qu'elles sont touchées par un effet de seuil. C'est pourquoi elles se retrouvent en difficulté.

Ces aides ponctuelles aux personnes physiques, c'est une marge de manœuvre de la Ville de Genève pour venir en aide à ces personnes. Tout à l'heure, M^{me} Perler-Isaaz a également expliqué l'importance des 100 000 francs qui ont été rajoutés dans la cassette de la magistrature, sur la ligne Diverses actions sociales ponctuelles. Effectivement, nous le savons, mais, nous, nous avons refusé cette ligne, car nous devons trouver une solution pour rétablir l'aide aux personnes physiques, au niveau individuel.

Nous avons demandé au département de la cohésion sociale et de la solidarité de faire des efforts de communication. Nous lui avons dit qu'il fallait agir de ce côté-là et que nous savions que beaucoup de gens, sans s'y attendre – avec la crise et la gravité de la situation actuelle – se retrouvaient sans emploi. Des usines ferment; des emplois s'arrêtent de façon brutale... Alors, nous, nous ne voulons pas toucher à cette ligne budgétaire. Nous voulons que cette ligne soit maintenue, comme elle a été établie, et nous la défendrons.

Outre le défaut d'information, nous pensons aussi qu'il y a un problème de défaut d'accessibilité. Il est vrai que beaucoup de personnes s'adressent à l'Hospice général quand elles ont des problèmes comme ceux-là et, à l'Hospice général, les assistantes sociales doivent remplir des demandes pour ces personnes, lesquelles sont très compliquées. Il y a donc tout un travail à faire pour que l'accessibilité à ces aides soit facilitée.

Pour ces raisons, nous plaidons en faveur du rétablissement de cette ligne et nous espérons être bien suivis au vote nominal.

La présidente. J'ai compris que vous demandiez le vote nominal. La parole est à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, Ensemble à gauche propose de soutenir cet amendement pour les raisons que ma collègue, M^{me} Machado, a

développées. Dans le contexte actuel, c'est extrêmement important de pouvoir prévenir le glissement dans une situation de pauvreté. Parfois, telle ou telle facture trop importante met les gens dans une situation difficile à gérer. C'est pour quoi un petit coup de pouce permet de traverser un moment de crise. Pour bien des personnes, contrairement à ce qu'on pourrait penser, il est très difficile d'aller chercher de l'aide. Or, comme le département de la cohésion sociale et de la solidarité envisage d'informer davantage sur ces possibilités, il nous semble important d'avoir un montant à disposition qui permette de vraiment soutenir les gens.

M. Adrien Genecand (LR). Chers collègues, je ne vous étonnerai pas en vous annonçant que le Parti libéral-radical ne soutiendra évidemment pas cet amendement. Si je comprends la position d'Ensemble à gauche, je comprends un peu moins celle du Parti socialiste qui, il y a un quart d'heure, a refusé le même montant pour la ligne Diverses actions sociales ponctuelles, mais qui le rajoute ici. Je pense y déceler quelques rouages bien lubrifiés d'une machiavélique politique tacticienne destinée à déployer ses effets en fin de budget.

Malheureusement, je pense que nous n'avons pas besoin de cette ligne, puisqu'il s'agit là d'une ligne absolument indolore. Vous l'avez d'ailleurs vous-mêmes souligné tout à l'heure, amis socialistes, vous leur transmettez, Madame la présidente. Il existe d'autres leviers d'actions, mais celui-là n'en est pas un, puisqu'il s'agit d'une somme à disposition de la magistrate. D'ailleurs, M^{me} Machado a relevé qu'elle n'avait pas été dépensée... Et il n'y a aucune raison de dire que sur une ligne non dépensée il faut investir dans de la communication. Nous avons d'autres politiques publiques certainement plus efficaces qui méritent plus que celle-là d'être développées. C'est pourquoi je vous encourage, vous également, à refuser cette augmentation.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais dire deux ou trois choses. Bien sûr, c'est extrêmement généreux de vouloir augmenter cette ligne. Sur le principe, nous ne pouvons qu'être d'accord. Simplement, il faut bien se rendre compte que cette baisse a été proposée par le Conseil administratif sur la base du budget 2011 et que, cela, c'est la réalité des comptes. En 2010, 162 000 francs ont été dépensés pour un budget de 385 000 francs. En 2012, le Conseil administratif a proposé de n'allouer à cette ligne que 290 000 francs parce que celle-ci n'avait pas été dépensée.

Alors, peut-être y a-t-il un problème de communication; peut-être y a-t-il un problème avec le règlement. Mais ne mettons pas la charrue avant les bœufs! Peut-être que ce fonds n'est plus adapté à la situation actuelle. Mais faisons d'abord le travail de réflexion. Cela n'a pas de sens d'augmenter cette ligne, puisque, de toute façon, elle n'est pas utilisée. Et nous avons largement de la marge, car

nous sommes à près de 300 000 francs, alors que 160 000 francs seulement ont été utilisés en 2010. C'est pourquoi, rajouter encore 95 000 francs, cela n'a pas vraiment de sens.

Alors, je le répète, peut-être faut-il demander au Conseil administratif de faire un travail sur la pertinence de ces aides. Peut-être faut-il adapter le règlement, peut-être faut-il avoir une autre communication, mais, cela, ce n'est pas notre travail, ici, le jour du budget!

Ne mettons pas de l'argent là où il ne va pas être utilisé alors que nous essayons d'avoir un budget équilibré. Si c'était aussi dramatique que cela, qu'on avait dépensé les 400 000 francs en 2010, mais que le Conseil administratif proposait tout de même d'établir la ligne à 290 000 francs, je vous aurais suivis. Mais, là, ce n'est pas possible.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous partageons à moitié le point de vue du préopinant, M. Adrien Genecand. A moitié seulement, car dire que le fait d'avoir diminué cette ligne est indolore, c'est une erreur. Si cette ligne n'est pas dépensée, c'est pour une raison simple, et je peux vous dire que, de par mon métier, j'en fais régulièrement l'expérience: l'accès à ces aides est compliqué.

Alors, on peut tout aussi bien faire comme au Canton: rendre plus difficile l'accès à des prestations pour des personnes ou des familles précarisées qui ont besoin d'un dépannage, qui ont ponctuellement besoin de ces allocations. On peut faire comme au Canton: on restreint l'accès, si bien qu'il y aura moins de demandes, et ainsi on pourra affirmer: «Vous voyez, il n'y a pas autant de précarité qu'on le pense, puisqu'on peut se permettre de diminuer une ligne.» Cela n'est pas vrai, c'est même totalement faux! Beaucoup de personnes ont besoin de ces allocations ponctuelles. Il convient maintenant de revoir – puisque M^{me} Alder dirige ce département depuis le mois de juin – la manière dont les services sociaux qui aident à formuler ces demandes d'aides financières pourront le faire, d'une manière facilitée, afin de les obtenir.

Actuellement, le dispositif est plutôt compliqué. Jusqu'à 2000 francs, ce sont les assistants sociaux du Service social qui décident. Si c'est un peu plus – environ 5000 francs, je ne sais plus exactement – c'est l'administrateur du Service social; après, c'est la cheffe de service, et au-delà c'est le magistrat ou la magistrate. Enfin, c'est absolument insensé. On n'y arrive pas, alors que les besoins sont avérés et urgents: une famille dans la précarité, une situation de chômage... Dans le cas des bas salaires, les *working poor*, ces personnes peuvent être aidées au niveau d'un déménagement ou lorsqu'il y a une difficulté passagère, un accident ou des soins dentaires.

L'attribution de ces allocations ponctuelles vise à éviter qu'une situation se détériore. Toute demande peut être déposée pour les habitants de notre territoire. C'est pourquoi il convient de rétablir cette ligne budgétaire. Il convient de le faire parce que, Mesdames et Messieurs, chers collègues, une ligne de subvention qui est diminuée, vous ne la rétablirez jamais! Ceux qui sont à la commission des finances avec moi savent bien que, d'année en année, nous nous battons pour rétablir cette ligne budgétaire, parce que, à l'origine, si cette ligne a été diminuée par M. Manuel Tornare, c'est que ce dernier souhaitait financer un autre projet avec la somme dégagée, projet que ce Conseil municipal a refusé. C'est pourquoi nous avons rétabli pleinement cette ligne.

Aujourd'hui, si notre magistrate, M^{me} Alder, arrive à faire en sorte que les demandes puissent affluer au Service social, il convient de persister et de rétablir cette ligne à nouveau parce que la précarité continue d'augmenter également dans notre commune.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, c'est vrai, en vous écoutant, je pense que vous avez parfaitement raison. Il y a une nécessité de faire des informations complémentaires. Lorsqu'il a fallu présenter un budget à ce Conseil, mes services se sont attachés à faire ce budget au plus près de la réalité. Il est vrai que cette ligne diminue – nous le constatons depuis déjà plusieurs années – et ce n'est pas parce que les besoins ne sont pas là, mais peut-être parce que l'attribution de ces aides est trop restrictive, et qu'il y a un défaut d'information auprès de la population.

Par conséquent, aujourd'hui, si vous souhaitez rétablir cette ligne, tant mieux. Je pense que nous trouverons les moyens, notamment en changeant le règlement, mais aussi en mettant en œuvre la politique dont j'avais fait état, en termes d'inclusion sociale, notamment dans les problématiques de loyers impayés qui, parfois, mènent les gens à l'expulsion. Et c'est un drame! Je ne vais donc pas rechigner. Si vous considérez qu'il faut donner plus de moyens, eh bien, je vous en remercie. Autrement, bien évidemment, il y a un devoir d'information. Il s'agit peut-être d'accroître cette information pour l'ensemble de la population et pour faire savoir ce que, effectivement, la Ville peut donner en matière de prestations sociales.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 36 non.

Ont voté oui (38)

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Luc Broch (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Julien Cart (Ve),

M^{me} Maria Casares (EàG), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Fabienne Fischer (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Marie Gobits (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Greuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté non (36):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Alexis Barbey (LR), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (HP), M. Michel Chevrolet (DC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Jean-Marc Froidevaux (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (DC), M. Jean-Paul Guisan (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanne-ret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M. Soli Pardo (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (5):

M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC).

Présidence:

M^{me} Alexandra Rys (DC), présidente, n'a pas voté.

Page 63, cellule 5008000, Service de la jeunesse, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Ciné transat (nouvelle subvention), page 18 des subventions).

La présidente. Un amendement présenté par Ensemble à gauche demande de porter à 100 000 francs la nouvelle subvention de 50 000 francs accordée à Ciné transat, soit une augmentation de 50 000 francs.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, vous connaissez toutes et tous ce festival gratuit fréquenté par les familles, par les jeunes et les personnes plus âgées. C'est un événement socioculturel que nous connaissons bien à Genève et qui a accueilli 15 000 spectateurs en 2009, et 30 000 en 2011. Il est donc bien suivi. Cela fait trois ans qu'il existe. Alors, pourquoi demandons-nous 50 000 francs d'augmentation pour cette ligne? Tout simplement parce que le budget total de ce festival est de plus de 200 000 francs, que la Loterie romande s'était engagée, il y a trois ans, à hauteur de 150 000 francs, qu'en 2010 elle n'a versé que 100 000 francs et que, s'agissant de 2011, cet apport pourrait n'atteindre que 50 000 francs.

Pour sa part, la Ville de Genève met 50 000 francs. Je ne vais pas vous donner le détail, mais ce montant total est assumé par plusieurs départements. Nous demandons cette augmentation afin que cet événement continue à rester gratuit car, en effet, nous sommes sensibles à cet événement populaire, et je pense que d'autres groupes – et peut-être même tous les groupes – le sont aussi. De nombreuses personnes peuvent venir voir des films de grande qualité à Ciné transat. Je rappelle aussi que des films réalisés par des cinéastes suisses y sont diffusés avant chaque film par Swiss Films, et qu'il y a une soirée de courts métrages.

De plus, cette manifestation génère du travail, puisque cinquante jeunes en réinsertion travaillent quand même dans ce cadre-là. Je pense donc que, pour toutes ces raisons, nous devrions toutes et tous soutenir cet événement, et, je le répète, pour qu'il demeure gratuit. C'est quand même important.

M. Pascal Holenweg (S). L'enjeu d'une augmentation de ce soutien par la Ville, effectivement, c'est le maintien de la gratuité de ce festival. C'est cette gratuité qui contribue largement à rendre populaire l'exercice auquel se livre Ciné transat. Cela n'est pas une concurrence faite au cinéma en plein air qui se déroule au même moment et qui, pour sa part, est une manifestation commerciale. Là, il ne s'agit absolument pas de remplir les caisses de distributeurs de films destinés à un public privé. Il s'agit d'offrir au plus large public possible – et gratuitement – le spectacle qui peut, précisément, intéresser ce plus large public. La gratuité

est la condition de cet exercice et celle-ci est menacée par le retrait progressif du soutien de la Loterie romande.

Il n'y a pas tellement de lieux et de spectacles culturels gratuits à Genève. Il n'y en a pas tant que cela pour que nous puissions mettre en danger celui-là, dont le succès ne se dément pas d'une année sur l'autre. Or, il a besoin d'un soutien accru de la Ville pour pouvoir rester à la fois gratuit et populaire, l'un étant la conséquence de l'autre. C'est pourquoi je vous remercie d'apporter votre soutien à cette demande d'augmentation de la subvention.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Personne ne semble vouloir arriver à un budget équilibré, ce qui est un bon prétexte, par ailleurs, pour le refuser. Alors, oui, nous, indépendants, soutiendrons cet amendement. Moi, j'aime le cinéma; j'aime les transats. J'aime cette activité estivale à succès qui est peu coûteuse en énergies polluantes, comparé à d'autres manifestations sévissant à la même période. Nous, les trois indépendants, nous voterons cet amendement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Au Parti démocrate-chrétien, nous sommes très partagés, car nous ne sommes pas très chauds si l'on considère Ciné-lac, lequel, pour sa part, n'est pas subventionné et subit quand même une certaine concurrence, qu'on le veuille ou non. Certaines personnes, par exemple, rechignent à venir sur l'autre rive parce qu'elles préfèrent Ciné transat. Nous nous sommes aussi aperçus que Ciné-lac avait des difficultés à équilibrer son budget. C'est clair que c'est toujours mieux quand c'est gratuit. Alors, compte tenu du fait que nous avons considéré, d'une part, l'importance de cette manifestation pour le lien social et, d'autre part, le pragmatisme qui nous est cher dans l'appréciation de cette situation, nous nous abstiendrons.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts soutiendront bien sûr cette ligne budgétaire pour Ciné transat, d'abord parce que ce festival propose une programmation de qualité, mais aussi, effectivement, quand on voit tous les amis, les copains, les familles qui pique-niquent avant les projections ou qui prennent un bain dans le lac, parce que c'est une manifestation extrêmement sympathique dans l'un des cadres les plus beaux de Genève et qu'il n'y a aucune raison de ne pas offrir cela à la population.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, dans le cadre de ce budget, l'idée est quand même d'avoir une certaine rigueur et de diminuer le déficit, puisque c'était la volonté de l'ensemble de ce parlement. Il est clair que l'activité de Ciné transat est appréciée par l'ensemble de la popu-

lation et elle connaît un succès grandissant. L'été passé, environ 1000 personnes ont assisté gratuitement à chaque représentation. Toutefois, le succès aidant, nous pensons que cette activité sort maintenant de la seule compétence du Service de la jeunesse. Quelques jeunes, en effet, sont employés par La Boîte à boulots, d'autres proviennent notamment de communes suburbaines, par exemple ceux de l'ABARC, à Vernier.

Moi, je pense que, là, vous êtes très généreux. Une augmentation de 50 000 francs me paraît un peu excessive. Pour ma part, en tant que chargée de ce département, je dirais qu'une augmentation de 25 000 francs serait une chose raisonnable.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 41 oui contre 29 non (5 abstentions).

Page 55, cellule 5001000, Direction cohésion sociale et solidarité, groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées (Association solidarité Femmes africaines de Genève, subvention relative à des prestations en nature).

La présidente. Un amendement présenté par le Mouvement citoyens genevois demande de supprimer la subvention d'un montant de 39 284 francs accordée, sous forme de gratuité, à l'Association solidarité femmes africaines de Genève.

M. Soli Pardo (MCG). Alors, mauvaise nouvelle pour les femmes, mauvaise nouvelle pour l'Afrique. Cet amendement est également retiré! (*Exclamations.*)

Le budget du département de M^{me} Alder, pages 55 à 63, est adopté.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous donne l'état de la situation après l'examen du département de la cohésion sociale et de la solidarité: l'excédent de charges se monte à 1 491 489 francs. L'amélioration totale du résultat est de 10 494 707 francs, soit 8 331 071 francs par le Conseil administratif et 2 163 636 francs par le Conseil municipal.

Nous sommes ainsi arrivés à la fin du deuxième débat. Nous allons passer au vote des délibérations. Pour cela, il nous faut attendre que les services mettent les chiffres à jour...

(La séance est suspendue de 1 h 10 à 1 h 20.)

(La présidente donne lecture des délibérations avec les nouveaux chiffres.)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 42 oui contre 35 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 58 oui contre 17 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 72 oui contre 5 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève	Fr.
sont arrêtées à	1 141 472 076
sous déduction des imputations internes de	44 101 969
soit un total des charges nettes de	<u>1 097 370 107</u>
et les revenus à	1 139 980 587
sous déduction des imputations internes de	44 101 969
soit un total des revenus nets de	<u>1 095 878 618</u>

L'excédent de charges présumé s'élève à 1 491 489 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	Fr.
dépenses	78 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	78 000 000

b) patrimoine financier	
dépenses	22 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	22 000 000
c) total	
dépenses	100 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif		Fr.
investissements nets		78 000 000
amortissements ordinaires	69 157 285	
amortissements complémentaires	<u>0</u>	
moins déficit du budget de fonctionnement	-1 491 489	
autofinancement		<u>67 665 796</u>
insuffisance de financement		10 334 204
b) patrimoine financier		
investissements nets		22 000 000
amortissements (autofinancement)		<u>3 086 080</u>
insuffisance de financement		18 913 920
c) total		
investissements nets		100 000 000
amortissements ordinaires	72 243 365	
amortissements complémentaires	<u>0</u>	
moins déficit du budget de fonctionnement	- 1 491 489	
autofinancement		<u>70 751 876</u>
insuffisance de financement		29 248 124

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 1 491 489 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisition de collections.

Délibération II. – Centimes additionnels*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2012, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2012.

Délibération III. – Emprunts*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2012 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 29 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2012, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

La présidente. Pendant que les amendements pour le troisième débat sont préparés et multi-copiés, nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 820 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2012 pour les projets inscrits au 7^e plan financier d'investissement 2012-2023 (PR-911 A)¹.

Rapport de M. Daniel Sormanni

1. Préambule

La commission des finances s'est réunie sur cet objet le mardi 4 octobre et le mercredi 9 novembre 2011 sous la présidence de M. Olivier Fiumelli.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Sandrine Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la précision, la qualité et la rapidité de son travail.

On trouvera l'entier de la proposition initiale à l'adresse suivante:
<http://www.ville-geneve.ch/de/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/911-169e/>

2. Travaux de la commission

Séance du 4 octobre 2011

Audition de M. Rémy Pagani, vice-président du Conseil administratif, de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs.

M. R. Pagani explique que selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes

¹ Proposition, 1281.

(B 6 05.01), le 7^e plan financier d'investissement (PFI) couvrant la période 2012-2023 vous est présenté de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice 2012. Ces crédits d'étude, à l'appui du PFI, sont présentés pour se donner les moyens d'avancer et le vote de ces crédits est une forme de validation du PFI, dont le Conseil municipal prend acte.

M^{me} I. Charollais, précise que cela fait quatre ou cinq ans qu'une telle proposition est élaborée en lien avec le PFI et qu'il s'agit de projets de relative faible envergure ou des crédits de préétude nécessaires pour démarrer un projet.

Les projets de la proposition PR-911 sont de petite et moyenne ampleur et devraient démarrer au début de l'année 2012 et suivre avec l'enchaînement des travaux dans le courant de l'année 2012.

Pour mémoire il est utile de rappeler que la LAC impose de demander un crédit d'étude en déposant une proposition indépendante pour les crédits à partir de 1 000 000 de francs (soit 10 000 000 de travaux).

En ce qui concerne le point 4 de la proposition «Description des études diverses», il s'agit de crédits-cadre pour lesquels les services n'ont pas encore identifié les besoins et pour lesquels une décision doit être prise en amont par le Conseil administratif. Cela permet aux services de démarrer rapidement, s'agissant de petites sommes, sans passer par un crédit soumis au Conseil municipal.

A différentes questions sur la priorité des dossiers il est répondu que celle-ci se fait au niveau du PFI; du point de vue opérationnel elle est dictée par des éléments techniques, mais d'autres crédits d'étude sont le fait de priorités politiques du Conseil administratif. Très souvent on est confronté à un croisement entre les questions techniques et les urgences politiques, chaque dossier à sa propre histoire.

A une question, le magistrat répond que la rénovation des logements a sa propre enveloppe dans le budget ordinaire, à savoir un montant de 27 millions. Il faut aussi distinguer entretien et rénovation, et tout ce qui concerne le rattrapage de l'entretien ou l'amélioration du confort doit faire l'objet d'une proposition.

3. Examen des propositions d'études

Groupe 10: Logements

N^o PFI 012.104.01 Tours de la Jonction

M^{me} I. Charollais confirme que la préétude sur le secteur du vélodrome est un des plus gros projets d'entretien et de mise à niveau d'un groupe de bâtiments.

Plusieurs commissaires demandent pourquoi cela va prendre autant de temps, car il est projeté de déposer une autorisation en 2016.

M. R. Pagani répond que deux phénomènes vont entrer en ligne de compte, à savoir la nécessité de prévoir des opérations tiroirs pour reloger les personnes et l'objectif d'augmenter la volumétrie d'une des tours pour améliorer son habitabilité.

Le magistrat confirme que l'administration travaille fort pour accélérer le rythme des rénovations et que le personnel est calibré correctement pour le travail à effectuer.

Il répond également que l'étude déterminera si une surélévation est possible.

Groupe 40: Culture et loisirs

N° PFI 043.011.03 Théâtre Am Stram Gram

M^{me} I. Charollais répond à une question concernant la durabilité de la machinerie de scène, qui a 20 ans, que les normes de sécurité et la capacité à supporter la charge des décors évoluent très rapidement; cette évolution se retrouve dans tous les théâtres. De plus la fréquentation du théâtre avoisine les 95% et, compte tenu des répétitions, montages et démontages, atteint une moyenne de 295 jours annuels.

Groupe 50: Sports

N° PFI 050.046.05 Piscine Pâquis Centre

Le magistrat confirme l'état de la piscine de Pâquis Centre et l'urgence d'intervenir.

Groupe 90: Aménagement du domaine privé

N° PFI 092.012.05 Bureaux du SEVE

Les bâtiments sont vétustes et nécessitent une rénovation.

Selon la méthode Stratus, l'immeuble 118, rue de Lausanne a un coefficient de vétusté de 0,53 et le 120, rue de Lausanne un coefficient de 0,63.

N° PFI 082.017.07 Parc La Grange bâtiment dit «La Ferme»

M. R. Pagani précise que les côtés de la ferme ont été rénovés et que l'on voit bien la nécessité de rénover la façade.

Un commissaire rappelle que ces rénovations doivent être réalisées avec soin, particulièrement dans des bâtiments historiques.

Groupe 100: Aménagement du domaine public

N° PFI 101.600.07 Etude d'un modèle unifié de couverts à vélos

M. R. Pagani, en réponse à une question sur la nécessité de cette étude, indique que cela participe à l'embellissement de la Ville et rappelle les bancs et les caissettes de journaux comme exemples.

En réponse à une autre question M^{me} I. Charollais précise que le modèle devra pouvoir s'adapter contre un mur, de manière isolée, dans un angle et en fonction de la taille pour répondre à toutes les situations urbaines.

N° PFI 101.000.15 Etude de renouvellement des éclairages publics

A plusieurs questions des commissaires M. R. Pagani répond que la sécurité est un des objectifs du département, car on a changé 4500 points lumineux, ce qui double la luminosité dans les quartiers.

Le plan lumière n'est pas encore achevé puisqu'il y a 15 000 points lumineux en Ville de Genève, mais il est en cours et va bientôt être terminé.

40% d'électricité a été économisé tout en doublant la luminosité dans les rues.

M^{me} I. Charollais répond à plusieurs questions et précise que le plan lumière comporte plusieurs axes:

- actions transversales (remplacement des ampoules, etc.);
- projets pilotes pour l'amélioration de sites identifiés comme catastrophiques et des projets visant des améliorations techniques dans certains quartiers identifiés comme particulièrement sombres;
- les parcs avec une mise en lumière un peu plus scénographique.

Le magistrat précise que tous les dépôts sont prévus en 2012.

N° PFI 102.020.05 Etude d'aménagement de zones 30 km/h

La mise en œuvre du programme des zones 30 km/h est l'un des objectifs inscrits au plan directeur communal Genève 2020.

N° PFI 102.600.03 Etude sécurité des cheminements aux abords des écoles

Amélioration de la sécurité sur le chemin des écoliers, à la demande des conseils d'établissements scolaires et des associations de parents d'élèves.

N° PFI 102.600.27 Rue Kazem-Radjavi

Aménagement de la rue en regard du développement du quartier de Sécheron.

N° PFI 103.004.05 Place Cornavin

Amélioration des aménagements de surface, et déplacement de la trémie de sortie du parking.

Groupe 110: Administration générale

Rue de l'Hôtel de Ville 9

Suite au déménagement du Service de la comptabilité générale et du budget dans les locaux de la rue Pierre-Fatio 17 et à la suppression du Service de la caisse municipale, une grande surface au rez-de-chaussée a été libérée.

Les travaux envisagés comprennent le réaménagement complet du rez-de-chaussée ainsi que la sécurisation du bâtiment.

4. Description des études diverses

N° PFI 010.000.06 Etudes diverses du patrimoine financier 2012

N° PFI 091.000.01 Etudes diverses d'aménagement des espaces verts

N° PFI 100.000.06 Etudes diverses d'aménagement du domaine public 2012

D'une manière générale, M^{me} I. Charollais déclare que la proposition PR-911 est déposée en 2011 pour travailler en 2012, que certains projets feront l'objet d'un crédit de réalisation directement en 2012 et que d'autres projets feront l'objet d'études plus longues mais qui démarrent en 2012.

5. Discussion, prises de positions et votes

Séance du 9 novembre 2011

Le MCG propose un amendement concernant les études pour un modèle unifié de couvert à vélo et les aménagements pour les zones 30, ce qui représente moins 200 000 francs.

Le président soumet au vote l'amendement qui porte la PR-911 à 2 620 000 francs. L'amendement est refusé par 10 non (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 LR) contre 2 oui (MCG) et 2 abstentions (LR et UDC).

Le président soumet au vote la proposition PR-911, qui est acceptée par 13 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 MCG, 3 LR, 1 UDC) et une abstention (MCG).
(*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

La présidente. Je ne peux pas donner la parole au président de la commission des finances, M. Olivier Fiumelli, car il est malade, comme vous le savez. Je donne la parole au rapporteur, M. Daniel Sormanni... Il ne la prend pas. J'ouvre le premier débat et je donne la parole à M. le conseiller administratif, Rémy Pagani.

Premier débat

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme intermède à ce débat budgétaire – nous sommes dans la tradition – je vous rappelle que le rapporteur aurait dû faire son rapport pour que nous puissions prendre acte du 7^e plan financier d'investissement. Toujours est-il que nous avons là, dans ce rapport PR-911 A, toute une série de crédits qui nous permettront, dès le mois de janvier, de lancer des études qui s'égrèneront au fil de l'année. Je sais que le résultat est positif, car j'ai eu un retour de commission. Je vous remercie par avance de faire droit à notre demande concernant ces différents crédits d'études.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (66 oui et 5 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 820 000 francs, destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2012, pour les projets inscrits au 7^e plan financier d'investissement 2012-2023.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 820 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous faisons une pause pour permettre aux groupes de discuter de leurs positions sur les amendements budgétaires du troisième débat.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

3770

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2011 (nuit)
Questions écrites

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 1 h 40.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3742
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3742
3. Rapport général et rapport de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2012 (PR-900 A/B). Suite du deuxième débat	3742
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la propo- sition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 820 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2012 pour les projets inscrits au 7 ^e plan financier d'inves- tissement 2012-2023 (PR-911 A)	3763
5. Propositions des conseillers municipaux	3769
6. Interpellations	3769
7. Questions écrites	3770

La mémorialiste:
Marguerite Conus